



Collège Jean Moulin

Association Sportive Collège Jean Moulin

8 rue Salvador Allende 86036, Poitiers Cedex
Téléphone 05 49 61 24 61, Mail : ce.0860076r@ac-poitiers.fr

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves du collège Jean Moulin,

Les conditions sanitaires actuelles continuent de perturber directement les possibilités d'enseigner et de proposer des activités sportives scolaires en conditions « habituelles ». Les recommandations officielles insistent pourtant sur l'importance de maintenir un certain niveau de pratiques sportives des élèves et davantage même, à le renforcer et le développer !

Notre volonté est d'offrir au collège, dans le cadre de l'Association Sportive (AS), un maximum de possibilités de pratiques d'activités sportives de leur choix, au delà des cours d'EPS obligatoires. Nous proposons ainsi une offre que nous souhaitons variée, épanouissante et positive pour leur santé physique, sociale et morale.

Ils peuvent en plus des séances quotidiennes de la pause méridienne de l'AS, participer aux rencontres/compétitions dans le cadre des mercredi après-midi de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Ainsi, chaque mercredi après-midi, des activités sont proposées aux élèves volontaires, dans les **centres UNSS** (natation à la piscine de la Ganterie, athlétisme au stade Rébeilleau, Golf au Golg de Chalon), au cours de rencontres avec d'autres collèges du district (puis du département voir plus, selon l'évolution du contexte sanitaire et en cas de qualification pour des compétitions de niveau supérieur). Lors de ces épreuves, les conditions et précautions sont aussi strictement adaptées aux mesures sanitaires en vigueur.

En plus de réfléchir à une offre motivante d'activités sportives pour l'AS, nous avons choisi de ne pas encaisser vos cotisations de l'an passé. Pour cette rentrée, nous souhaitons maintenir une baisse significative de la cotisation annuelle, qui restera cette année à 16 € au lieu de 22 ; cela inclut la licence UNSS pour l'année, l'assurance en cas de blessure et en cas de transport, là aussi les frais sont pris en charge par cette cotisation.

(Cette baisse des ressources n'est pas être sans impact sur la trésorerie de l'AS, les parents qui le souhaiteraient peuvent régler une cotisation plus proche des années « habituelles », 22 euros, tous les bénéfices revenant bien entendu au fonctionnement de notre AS),

Association Sportive collège Jean Moulin

8 rue Salvador Allende 86036, Poitiers Cedex

Téléphone 05 49 61 24 61, Mail : ce.0860076r@ac-poitiers.fr

numéro de licence			
sports choisis	1 :	2 :	3 :
cotisation	Chèque N°	Banque :	Espèce :

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) :

demeurant à :

père mère tutrice tuteur de l'élève (rayer la mention inutile) :

Nom : **Prénom** :

classe : **date de naissance** :

téléphone des parents : domicile :

portable 1 : et Portable 2 :

portable élève :

Personne à contacter en cas d'urgence : Mme Mr :numéro

de téléphone portable :

Cocher les cases souhaitées :

J'autorise mon enfant à participer aux activités de l'Association Sportive de l'établissement ainsi qu'aux compétitions et rencontres organisée dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et à emprunter le moyen de transport prévu pour les déplacements (en présence des Professeurs d'EPS).

J'autorise mon enfant à se rendre et à repartir des lieux d'entraînement et de compétition par **ses propres moyens**, en déchargeant ainsi l'établissement de toute responsabilité durant les trajets (**OBLIGATOIRE pour les CENTRES UNSS**).

J'autorise la prise de photographie de mon enfant (affichage sur le panneau de l'association sportive au sein du collège, article dans la presse, diffusion du site internet du collège, réseaux sociaux UNSS).

Fait à : Le :

signature :

Cotisation :

Les élèves peuvent pratiquer une ou plusieurs activités de leur choix en fonction des horaires et des compétitions (priorité au rencontres de sports collectifs pendant la 1re première période de l'année),

cotisation **22 16 € exceptionnellement**, quel que soit le nombre d'activités pratiquées, assurance comprise, pour l'année scolaire ; à l'ordre de : « Association Sportive du collège Jean Moulin »

Comme pour l'EPS, le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition n'est plus obligatoire depuis le 26 janvier 2016 arrêté officiel : article L 552-1 modifié par la loi numéro 2016-41 du 26 janvier 2016 article 220.